

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	3 janvier 2022 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DD/SH/MCA-M/LR-14 Lot 5- R/Compact
LIEU	Par webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche du Centre Régional des Jeunes Entrepreneurs Agricoles (CRJEA) de Had Kourt, Sidi Kacem Lot 5-R : Equipement et installation d'une parcelle type en système de gouttes à gouttes, kit pompage solaire, serres, petits outillages agricoles et plantation au niveau du CRJEA

PARTICIPANTS :

Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **3 janvier 2022 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu du Dossier d'Appel d'Offres/Demande de devis n° **DD/SH/MCA-M/LR-14 Lot 5-R/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres/consultation.

Monsieur Zakaria Sebbar, « Responsable Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Siham Malki, Manager « Mesures d'accompagnement à l'opération de Melkisation » de la Direction « Foncier Rural », pour présenter l'objectif de cette consultation, les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de l'appel d'offres/la consultation susmentionnée, tel que présenté au niveau des spécifications techniques.

Madame Siham Malki, Manager « Mesures d'accompagnement à l'opération de Melkisation » de l'Agence MCA-Morocco a présenté le projet « Foncier Rural », l'opération de Melkisation et les mesures d'accompagnement mises en place. Elle a ensuite présenté l'objectif principal de la prestation qui est la favorisation de l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles, notamment des jeunes et des femmes en créant un cadre de proximité pour l'incubation, la formation, le conseil personnalisé et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux locaux focalisés sur les besoins du territoire et dotés de nouvelles technologies. Pour finir, elle a donné les informations utiles relatives à la livraison, la durée des différentes garanties et les spécifications techniques des équipements.

Madame Carole Ravojarison, Senior Procurement Specialist du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco (Cardno) a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en rappelant :

- Les principes de passation de marchés de MCC ;
- Le rôle des différents acteurs dans le processus de passation des marchés (MCC, MCA-Morocco/DPM et le Procurement Agent) ;
- Directives particulières à MCC
- Présentation de l'architecture du dossier d'appel d'offres/de la demande de devis ;
- Un rappel des dates repères
- Les dispositions à prendre pour la préparation des offres (pièces à fournir) ;
- Les étapes du processus d'examen des offres, critères d'évaluation et qualification ;
- Quelques dispositions contractuelles notamment le délai de réalisation et le plan de paiement.

Elle a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres/cette consultation doit se faire électroniquement. Elle a aussi rappelé aux Participants :

- D'envoyer les demandes de clarifications tenant compte de la date limite du 6 janvier 2022 ;
- De déposer les offres dans le lien Dropbox avant la date limite du 18 janvier 2022 à 23h00 min, heure locale de Rabat.

Par la suite, Monsieur Zakaria Sebbar, « Responsable Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a repris la parole en présentant le volet relatif aux dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation ;
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente ;
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat ;
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente ;
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés ;
- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des non-résidents ;
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition ;
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir ;
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

Il est utile de rappeler aux participants :

- la nécessité de respecter les modèles fournis au niveau du DAO. Aussi, il a invité les sociétés non enregistrées à s'enregistrer afin de recevoir en temps réel les éventuels changements (addendum, bulletin de clarification...) apportés au dossier d'appel d'offres/à la demande de devis durant la période de publication.
- la nécessité de commencer le processus de téléchargement des offres en temps utile bien avant l'expiration de la date et l'heure limites de soumission des offres.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce procès-verbal.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Aucune question n'étant posée, les délais de demandes d'éclaircissements ont été rappelés et la séance levée à 15h50mn.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

FICHE DE PRESENCE

REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N°: DD/SH/MCA-M/ LR-14 Lot 5- R /Compact

Intitulé : Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche du Centre Régional des Jeunes Entrepreneurs Agricoles (CRJEA) de Had Kourt, Sidi Kacem

Entité : Agence MCA-Morocco

Date : 3 janvier 2022 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Zakaria Sebbar	Responsable « Passation de marchés »	MCA-Morocco		Agence MCA-Morocco
Siham Malki	Manager « Mesures d'accompagnement à l'opération de Melkisation »	MCA-Morocco		Agence MCA-Morocco
Carole Ravojarison	Senior procurement Specialist	Procurement Agent		Agence MCA-Morocco
Ramilatou Tall	Procurement Specialist	Procurement Agent		Agence MCA-Morocco
Abdelhanine Benyahia	Représentant	ASCETID	Ascetid.ascetid@gmail.com	Par webinaire